

AUDIT GHANA

Projet FIPF-OIF

Association GAFT

1. Statut du français et son environnement linguistique

1.1. Quel est le statut du français dans le pays :

- langue maternelle ?
- langue seconde ?
- Langue de scolarisation ?
- langue étrangère

L'anglais est langue officielle, langue de la promotion sociale, langue des institutions étatiques, langue seconde et langue de scolarisation. Quant au français, il est la seule langue étrangère reconnue officiellement. Une loi fait la promotion du français comme langue étrangère et rend obligatoire l'enseignement du français au collège là où il y a un professeur de français.

1.2. Le français est-il présent dans la vie quotidienne (dans la rue, dans les administrations ?, etc.) ?

Le français n'est pas utilisé dans la vie quotidienne. Cependant, le français peut être utilisé par certains groupes, comme :

- quelques ONG présentes au Ghana qui utilisent le français comme langue de communication (Initiative Développement, etc.),
- quelques corporations près des villes frontalières de pays francophones (transporteurs, agents de police, douaniers, etc.).

1.3. Quels sont la présence et l'usage du français :

- dans les manifestations culturelles régionales ou nationales ?

Le français n'est utilisé que dans les manifestations organisées par les Alliances françaises, l'Ambassade de France et la GAFT.

- dans les manifestations officielles ?

Le français n'est pas utilisé dans les manifestations officielles.

1.4. Quels sont la présence et l'usage du français dans les entreprises ?

De façon générale, le français n'est pas utilisé dans les entreprises. Mais,

- certaines sociétés exigent que leurs cadres parlent français pour répondre aux appels d'offres ;
- le Ministère des Affaires étrangères a des besoins en français ;
- la compagnie Volta Energy possède un centre de formations où exerce un professeur de français à temps plein.

Mais, la demande de français dans les entreprises devient croissante.

1.5. Existe-t-il une presse écrite locale en français ? (précisez)

Il n'existe pas de presse écrite locale en français. Il existe cependant une parution en français, à l'université de Legon : le journal du Club de français. De plus, la GAFT publie aussi son journal en français.

1.6. Existe-t-il une presse radiotélévisée locale en français ? (précisez)

Il n'existe pas de presse radiotélévisée locale en français. Mais, il existe des émissions locales de TV ou de radio pour booster l'enseignement du français :

- reprise en français des nouvelles données dans la semaine en anglais,
- émissions pour enfants en français (jeux de rôles, récitation, etc.).

1.7. Quel est le taux de pénétration de la presse écrite française et francophone ? (précisez)

Il existe un grand choix de journaux et revues en français qui sont vendus dans les supermarchés (comme Max Mark) et qui sont achetés presque exclusivement par la population francophone : *Jeune Afrique*, *Le Monde*, *Le canard enchaîné*, *Paris Match*, *Femme actuelle*, etc.

1.8. Quel est le taux de pénétration des média audiovisuels français et francophone ? (précisez)

TV5 et France 24 sont accessibles partout gratuitement. Il existe aussi un système de télévisions par câbles : Canal +, etc., mais cher et donc accessible seulement par une minorité (francophones vivant au Ghana, certains professeurs de français, etc.).

Grâce à l'Ambassade de France, des abonnements à ces chaînes câblées ont été offerts à certaines institutions scolaires.

1.9. Quel est le taux de pénétration des productions culturelles françaises et francophones ? (précisez les types de productions : littéraires, etc.)

Il est presque nul en dehors de ce qui est proposé par les Alliances françaises et l'Ambassade de France. Quelques chansons françaises sont connues.

Certains francophones ou professeurs de français du Ghana publient des livres en français. Ce sont surtout des livres parascolaires ou scolaires. En effet, le gouvernement n'impose pas de manuels ; ce sont les chefs d'établissement qui choisissent. Notons que la GAFT compte parmi ses membres un écrivain, M. Nutakor, qui a publié des romans comme *Retour au Sahel* et *L'Amazone secrète*.

Mais, si certains éditeurs acceptent de publier en français, la qualité n'est pas très bonne.

1.10. Existe-t-il des centres culturels français et/ou francophones ?

Il n'existe pas de centres culturels français. Mais, il existe :

- une Maison du français à l'université de Legon financée et gérée par l'Ambassade de France,
- un centre culturel pour les enfants, *Jeune Afrique*, créé, à Téma, par une jeune ghanéenne et qui propose des animations en français.

1.11. Existe-t-il des Alliances françaises ?

Si oui, quel type d'activités organisent-elles ?

Il existe 6 Alliances françaises au Ghana : Accra, Téma, Kumasi, Cape Coast, Takoradi et Tamale.

Elles proposent :

- principalement des cours de français pour élèves, étudiants, fonctionnaires, hommes d'affaires, francophones désirant une certification ;

- des manifestations culturelles.

Elles sont un lieu de rencontre privilégié pour les francophones.

1.12. L'AUF est-elle présente ?

Si oui, de quelle manière ?

Il n'y a aucune présence de l'AUF au Ghana. Le bureau le plus proche se situe à Lomé au Togo. Certains chercheurs ghanéens font partie du réseau AUF à titre personnel.

1.13. L'OIF est-elle présente ?

Si oui, de quelle manière ?

L'OIF n'a pas de bureau régional au Ghana, mais comme le Ghana fait partie de l'OIF depuis 2006, il a été créé, au sein du Ministère ghanéen, un secrétariat pour les affaires francophones, qui entretient des liens privilégiés avec l'OIF. Celui-ci est géré par un coordinateur national pour la Francophonie qui a la charge de mettre en place une commission nationale. Il a pour mission de faire l'éducation au monde francophone, de doter les bibliothèques d'un fonds documentaire en français, de produire des documents pédagogiques en français, d'élaborer des référentiels de compétences pour l'enseignement du français, etc.

1.14. Existe-t-il des manifestations culturelles francophones ?

Si oui, lesquelles ?

En dehors de celles proposées par les Alliances française et l'Ambassade de France, il n'existe pas de manifestations culturelles francophones.

1.15. Quelle est l'image socioculturelle du français dans les représentations ?

Le français a une image très positive : *c'est la langue du voisin*.

Tout le monde aimerait parler le français ; on admire le français. De nombreuses personnalités francophones sont des icônes : Kofi Anan, Didier Druba, etc.

Parler français est signe de distinction ; c'est ainsi que le chef de l'opposition ghanéenne, Kana Akufu, avocat qui parle couramment le français est admiré.

Les ghanéens choisissent d'apprendre le français pour diverses raisons : augmentation des chances de trouver un emploi (le français est un plus dans le CV), voyages dans les pays francophones, immigration vers les pays voisins, coopération technique, correspondances avec des francophones, etc.

2. Place du français dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur

2.1. Existe-t-il un enseignement du français :

- dans le public

Depuis la réforme de 2007, le système d'enseignement au Ghana est constitué du primaire (6 ans), du collège (3 ans) et du lycée (3 ans).

Dans le public, le français est obligatoire dès la 1ère année du collège, du moment qu'il y a un professeur de français. Mais, si le professeur de français part ailleurs et qu'il n'est pas remplacé, il n'y a plus de français enseigné.

Dès que le français est enseigné, il est obligatoire et son apprentissage est sanctionné par un examen. Il est enseigné à raison de 2h/s.

L'enseignement du français n'est plus obligatoire au lycée. Il est alors optionnel, mais quand il est choisi, il devient une matière obligatoire au baccalauréat. Il est enseigné à raison de 4h par semaine.

- **dans le privé**

Dans le privé, le français est enseigné dès que cela est possible, car c'est un plus pour l'attractivité de l'école. Mais, pour ce faire les directeurs des écoles privées recrutent toute personne qui s'exprime bien en français, même si elle n'est pas formée pour l'enseignement du français langue étrangère, voire du français. C'est ainsi que le Ghana souffre d'un sérieux problème : une diminution de la qualité de l'enseignement du français. Deux cas se présentent :

- ou bien ce sont des personnes non enseignantes qui sont recrutées (maçons, électriciens, etc.),
- ou bien ce sont des universitaires spécialisés dans un domaine du français, mais qui ne veulent pas s'abaisser à enseigner le FLE.

Pour résoudre ce problème, l'éducation nationale, par l'intermédiaire des CREF, leur propose des formations. Mais, ce n'est pas suffisant, il faudrait réglementer leur embauche par les écoles privées et surtout former plus de professeurs dans les écoles de formateurs. Il faudrait créer une véritable école normale pour l'enseignement du français.

2.2. A quel niveau de l'enseignement débute l'enseignement du français :

- **primaire** ?

Dans certaines écoles primaires du public, l'enseignement du français se fait dès la 2ème année.

Dans le privé, l'enseignement du français peut se faire dès la maternelle ; mais, de façon générale, il se fait à partir de la 4ème année primaire, et ce même dans les villages où les écoles privées ouvrent de plus en plus.

- **Secondaire** ?

Dans le collège, l'enseignement du français est obligatoire. Mais, contrairement au public où cet enseignement est lié à la présence d'un professeur de français, dans le privé, les directeurs font le maximum pour recruter des professeurs de français (Voir 2.1.).

Alors que dans le lycée public le français est optionnel, dans le lycée privé le français est presque toujours enseigné et donc obligatoire.

- **supérieur (facultés, écoles, universités, etc.)** ?

4 universités sont concernées par l'enseignement du français : Cape Coast, Legon, Kumasi et Winneba. Chacune d'elles possède une section ou un département de français :

- Cape Coast et Winneba ont un département de français,
- Legon a une section de français dans le département de langues modernes,
- Kumasi a un département de français et de langues ghanéennes.

Ces 4 universités proposent un système LMD pour les études de langue et littérature française :

- une licence de français en 3 ans, suivie d'une année de bain linguistique dans un pays francophone (soit 4 ans). Celle-ci est proposée en 5 ans à l'université de Legon (4 ans + 1 année de bain linguistique),
- une maîtrise (master) de français en 2 ans,
- un doctorat de français en 3 ans.

La filière FLE n'existe que dans deux universités : Cape Coast et Winneba. Alors qu'à Winneba, elle est intégrée au Département de français, à Cape Coast, elle est intégrée à la faculté des sciences de l'éducation. Il s'agit dans ce dernier cas de formation professionnelle.

Dans certaines facultés de disciplines non linguistiques (médecine, Business School etc.), des enseignements de français ou de FOS sont proposés et sont obligatoires (de 2h/s à 3h/s). Cette demande est croissante. Il existe même un projet FSP mobilisateur Ghana-France dont l'une des missions est d'introduire le FOS dans les universités, dans les départements non linguistiques (ses deux autres missions étant la décentralisation des formations et la revalorisation des modules de français). C'est le cas dans l'université de Kumasi au sein de ses départements scientifiques.

Certaines universités commencent à enseigner des matières en français. C'est le cas de l'université de Tamale (UDS) qui, dans sa filière Sciences Appliquées propose à ces étudiants de 3ème année, un stage de 2 mois en français au sein d'une institution au Burkina Faso.

Il existe de plus en plus d'universités privées (par exemple, à Accra, il y a 1 université publique pour 15 universités privées). Dans ces universités, la situation du français est très disparate :

- le français peut être obligatoire dans certaines filières, dans toutes les filières, par années, etc., avec un statut de culture générale ;
- un département de français peut être créé.

Son enseignement est en nette progression.

2.3. Dans quelles filières de l'enseignement secondaire, le français est-il enseigné :

- générales ?
- techniques ?
- professionnels ?

Au Ghana, il existe un enseignement technique et professionnel, après le collège. Mais, il n'existe aucun enseignement de FLE ou de FOS dans les écoles concernées.

Par contre, il existe un *Institut des langues étatique*, ouvert à tous, pour perfectionner une langue : espagnol, allemand, anglais et français.

2.4. Quel est le nombre d'élèves concerné :
(Statistiques 2007-2009)

- primaire ?
Junior High School : 1. 225 010 élèves
- secondaire ?
Senior High School : 437 771 élèves
- supérieur ?
Universités : 2667 élèves
Ecoles normales : 722 élèves

2.5. Quel est le nombre moyen d'élèves par classe :

- au primaire ?

Il y a dans le public, de 50 à 80 élèves par classe ; dans le privé, environ 30 élèves par classe.

Dans certaines écoles publiques, il faut parfois apporter sa table.

- au secondaire ?

Les effectifs sont les mêmes qu'au primaire.

- au supérieur ?

Dans les salles de TD ou TP, le nombre d'étudiants de 1ère année est de 200 à 300. Il diminue ensuite chaque année.

2.6. Quel est le coefficient accordé au français et aux autres langues vivantes ?

Au Ghana, il n'y a pas de coefficient. L'importance d'une matière se mesure au nombre d'heures d'enseignement qui lui est accordé. Les matières sont toutes notées sur 100.

2.7. Quel est le type de certification en vigueur pour le français ?

Au Ghana, il n'y a pas de certification en vigueur pour le français, en dehors des diplômes universitaires. Pour avoir une certification de son niveau de français, on s'adresse aux Alliances françaises ou à l'Institut des langues.

2.8. Quelle est l'origine du manuel utilisé :

- locale ?

Au Ghana, les manuels de l'enseignement au collège sont des manuels locaux. Il y a actuellement 4 manuels sur le marché recommandé par le Ministère de l'Éducation. Pour le primaire et le lycée, il n'y a pas de manuel..

- française ?

A l'université, pour le FLE, les manuels utilisés sont les méthodes de FLE éditées en France. Dans quelques lycées privés riches, des manuels français sont aussi utilisés.

- autre ? (précisez)

Aucune

2.9. Existe-t-il un enseignement par sections bilingues dans un cadre de coopération ?

Au Ghana, il n'y a pas de sections bilingues créées dans le cadre de la coopération. Par contre, il existe une école privée qui dispense un enseignement en anglais le matin et le même en français l'après-midi.

2.10. Existe-t-il un enseignement de français pour adultes :

- dans le public ?

Au Ghana, il existe un enseignement de français pour adultes à l'Institut de langues, dans les Alliances françaises, dans les universités et au sein de certaines entreprises.

- dans le privé ?

Aucun

2.11. Existe-t-il un enseignement EMILE (enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère)

- dans le public ?

- dans le privé ?

Aucun

2.12. Existe-t-il un enseignement de français à distance ?

- par correspondance ?
- par les TICE ?

Il existe un enseignement de français à distance par correspondance dispensé par l'université UCC.

2.13. Quelle est la finalité de l'enseignement du français dans ce pays ?

Le gouvernement ghanéen ne veut pas s'enfermer et désire s'ouvrir sur d'autres pays. Entouré par des pays francophones, il est devenu pour lui une nécessité d'offrir un enseignement de français. Ainsi, il offre aux Ghanéens :

- *une ouverture régionale* (il appartient à une communauté socioéconomique régionale importante, la CEDAO dont les langues de communication sont l'anglais, le français et l'espagnol),
- *une ouverture africaine* (il appartient à l'Union africaine),
- *une ouverture internationale.*

3. Formation initiale, prolongée et continue des professeurs de français

3.1. Quel est le nombre de professeurs de français :

- dans le primaire ?
- dans le secondaire ?
- dans le supérieur ?

Au Ghana, il y a environ 3800 professeurs de français, dont 600 sont affiliés à la GAFT. Un recensement régional est en train d'être effectué depuis 2 ans 1/2 au sein de la GAFT pour connaître le nombre exact et la répartition dans les différents cycles de l'enseignement. De plus, une banque de données des professeurs de français au Ghana est en train d'être constituée par les services de l'Ambassade de France au Ghana.

Comme le nombre d'écoles augmentent, le nombre d'enseignants augmente, mais il est encore extrêmement insuffisant. Il y a peu de professeurs de français formés chaque année (par exemple à l'université de Cape Coast, on ne forme que 20 professeurs de FLE par an), car il y a beaucoup de restrictions budgétaires et peu d'engouement des étudiants pour le métier de professeur qui est mal rémunéré. Mais cela est aussi dû au fait que le français est considéré comme une langue difficile à apprendre et donc peu d'étudiants choisissent cette filière. Et, quand ils la choisissent, ils ne terminent pas forcément jusqu'à la licence. C'est ainsi que, dans la licence de lettres à Cape Coast, sur 200 étudiants inscrits en 1ère année, seulement 50 arrivent en 3ème année.

Même plus, les professeurs ghanéens qualifiés finissent par quitter l'enseignement, car ils sont mal rémunérés, exposés à l'insécurité et n'ont aucune promotion sociale.

C'est pourquoi, il est fait appel à de nombreux professeurs étrangers, presque exclusivement des togolais, au niveau du privé.

3.2. Quelle est la formation initiale des professeurs de français :

- de type IUFM (FLM/FLS/FLE) ?
- de type CAPES (FLM/FLS/FLE) ?
- autre ? (précisez)
- aucune ?

Au Ghana, pour être qualifié en tant que professeur de français, il y a plusieurs possibilités.

Pour être professeur du primaire et du collège, un Ghanéen doit entrer à l'école normale qui dispense des études de 3 ans après le bac. Mais, tout francophone ayant le niveau minimum du BEPC peut devenir professeur de français dans le primaire ou le lycée sans formation. Ils suivent cependant une formation obligatoire dans les CREF.

Pour être professeur de lycée, il y a deux possibilités :

- faire une licence de langue et littérature française et 1 année de FLE,
- faire une licence FLE de 4 ans dont 1 année pédagogique.

3.3. Existe-t-il une formation initiale prolongée :

- OUI ?
- NON ?

Si oui, est-elle :

- gratuite ?
- payante ?

Par quel(s) organisme(s) est-elle dispensée ?

Aucune

3.4. Existe-t-il une formation continue :

- OUI ?
- NON ?

Si oui, est-elle :

- gratuite ?
- payante ?

Par quels organismes est-elle dispensée ?

Au Ghana, il existe un système de formation continue, gratuite, obligatoire, dispensée dans les 10 CREF (Centre régional de l'enseignement du français) qui sont répartis sur tout le pays, dans chaque capitale régionale. C'est le CREF d'Accra qui assure la coordination nationale des CREF.

Les CREF sont financés par le Ministère de l'éducation nationale ghanéen et subventionnés par l'Ambassade de France au Ghana.

Ils ont pour mission d'assurer la formation continue des professeurs de français, de chercher des moyens d'améliorer les compétences linguistiques des nouveaux professeurs formés à l'école normale.

Ils sont gérés par un directeur et un professeur démultiplicateur. Ils sont dotés d'un centre de conférences et d'un centre de ressources équipés de 2 ordinateurs, d'une photocopieuse et d'une télévision câblée.

Depuis 10 ans, les CREF offrent des formations continues, mais il n'y a pas vraiment eu de retours conséquents sur le terrain.

3.5. Le suivi d'une formation continue apporte-t-elle une plus value au professeur de français ?

- salariale ?
- statutaire ?
- autre ? (précisez)

Aucune

3.6. Quel(s) est (sont) le(s) rôle(s) de l'association dans les formations continues ?

La GAFT intervient dans les formations continues, soit pour proposer des formations, soit pour dispenser des formations. Elle a l'habitude de dispenser des formations aux professeurs ghanéens et étrangers, lors de journées d'étude, durant les vacances scolaires.

3.7. Existe-t-il une inspection de français ?

- OUI ?
- NON ?

Si oui :

- Quel est son rôle ?
- Quel est son impact ?

Au Ghana, l'inspection joue un rôle d'évaluation, mais pas du tout d'accompagnement pédagogique.

3.8. Existe-t-il un système de soutien pédagogique hors inspection :

- OUI ?
- NON ?

Au Ghana, il n'existe pas de véritable soutien pédagogique hors inspection. Mais, on peut considérer que les CREF jouent, d'une certaine manière, ce rôle, puisque en dehors des formations continues qu'ils dispensent, ils offrent aux professeurs de français un centre de ressources et un lieu de rencontre.

3.9. Existe-t-il un curriculum (programme) imposé par le Ministère chargé de l'enseignement :

- OUI ? (précisez)
- NON ?

Au Ghana, il existe un programme imposé par le Ministère de l'Education nationale pour le primaire, le collège et le lycée. Pour chaque cycle, il est le même dans le public et dans le privé.

Le programme du collège et du lycée viennent d'être rénovés, grâce à une coopération avec le CIEP. Le projet a duré 5 années. (Voir quelques extraits ci-joints).

La GAFT est impliquée dans l'élaboration des programmes.

Au niveau du supérieur public, dans chaque département de français, c'est une équipe pédagogique de professeurs du Département qui élabore les programmes. Elle peut faire appel à une expertise extérieure.

Au niveau du supérieur privé, il y a une liberté totale pour le programme.

3.10. Quel est le degré d'autonomie et de marge de manœuvre de l'enseignant :

D'après les professeurs eux-mêmes, ils jouissent d'une certaine autonomie. En effet, ils ont la liberté de choisir leur méthodologie pour atteindre les objectifs du programme.

Notre lecture des deux nouveaux programmes (collège et lycée), nous amène à nuancer ce propos : il nous semble que l'autonomie n'est pas très grande.

4. Équipement et accès documentaire

4.1. Existe-t-il un manuel de français imposé par le Ministère chargé de l'enseignement :

- OUI ? (mais la situation est pas aussi systématique)
- NON ?

Si oui :

- au niveau du primaire ?

Au niveau de primaire, public ou privé, il n'y a pas de manuel imposé, ni recommandé. Chaque professeur prépare ses propres documents pédagogiques.

- au niveau du secondaire ?

Au niveau du collège, public ou privé, il existe sur le marché 4 manuels recommandés par le Ministère de l'Éducation. Chaque directeur d'école impose celui qu'il préfère.

Au niveau du lycée, public ou privé, il n'y a pas de manuel imposé, ni recommandé. Chaque professeur prépare ses propres documents pédagogiques.

- au niveau du supérieur ?

Au niveau du supérieur public, des livres peuvent être recommandés par l'équipe pédagogique qui a conçu les programmes. Au niveau du privé, il y a une liberté totale pour le choix des manuels.

4.2. Quelles sont les possibilités d'accès scolaire à :

- des réseaux de bibliothèques ?
- des réseaux de vidéothèques ?
- des centres de documentation ?
- etc. ?

En général, il n'y a pas de bibliothèques dans les écoles primaires. Auparavant, il existait un système de bibliobus, mais celui-ci a disparu.

Il existe des bibliothèques dans les écoles secondaires.

Les départements de français, dans les universités, ont généralement une bibliothèque dont le fonds n'est pas très souvent renouvelé et une vidéothèque.

4.3. Quel est le taux de pénétration dans les écoles :

- de TV5 ?
- de RFI ?
- d'une télévision scolaire locale ? (précisez laquelle)
- d'une radio scolaire locale ? (précisez laquelle)

Le taux de pénétration de ces médias est pratiquement nul, mis à part certaines écoles privées et universités.

L'organisme Francozone, qui a été créé, depuis 4 ans, par l'Ambassade de France et le ministère de l'Éducation nationale pour assister les CREF, offre dans chaque CREF une salle multimédia connectée à Internet et donc une liaison aux chaînes par satellite.

4.4. Existe-t-il des possibilités scolaires d'accès à des ordinateurs (ou des classes d'ordinateurs) ?

Dans chaque région, il existe au moins une salle d'école dotée de matériel informatique, qui se situe dans les locaux des CREF. Mais les ordinateurs sont réservés à l'apprentissage de l'informatique. Les claviers sont uniquement en anglais.

4.5. Existe-t-il des possibilités d'accès à des ordinateurs en dehors de l'école ?

Si oui :

- dans quelle mesure ?
- Comment ?

Il existe des cyber-cafés. 1h de connexion coûte 1,5 cedi.

4.6. Les TICE sont-ils intégrés dans les programmes scolaires ?

- OUI ?
- NON ?

Si oui :

- pour quelles matières non linguistiques et comment ?
- pour quelles matières linguistiques et comment ?

Les TICE existent uniquement comme matière.

4.7. Les TICE sont-ils intégrés dans la formation initiale des professeurs ?

- OUI ?
- NON ?

Si oui :

- pour quelles matières non linguistiques et comment ?
- pour quelles matières linguistiques et comment ?

Les TICE existent uniquement comme matière.

4.8. Les TICE sont-ils intégrés dans la formation continue des professeurs ?

- OUI ?
- NON ?

Si oui :

- pour quelles matières non linguistiques et comment ?
- pour quelles matières linguistiques et comment ?

Les TICE sont utilisés dans les CREF pour l'enseignement du français.

4.9. Quel est le taux de pénétration du TNI dans les écoles ?

Il existe quelques TNI dans les universités, mais nous n'avons eu aucune donnée à ce sujet.

Le réseau des Alliances françaises au Ghana possède 7 TNI : 4 à Accra et 3 dans les autres régions.

4.10. Dans le cas où le TNI est utilisé, pour quelles matières l'est-il prioritairement :

- des matières non linguistiques ? si oui, lesquelles ?
- des matières linguistiques ? si oui, lesquelles ?

Dans les Alliances françaises, les TNI sont utilisés pour l'enseignement du français et de l'arabe.

5. Possibilités institutionnelles et matérielles de formation continue

5.1. Est-ce que la législation régionale et/ou nationale autorise la mise en place de formation continue de professeurs par des organismes non-gouvernementaux seuls ?

OUI.

5.2. Est-ce que la législation régionale et/ou nationale autorise la mise en place de formation continue de professeurs par des organismes non-gouvernementaux en collaboration avec des instances gouvernementales ?

OUI.

5.3. Existe-t-il des infrastructures locales permettant la tenue de sessions de formation nécessitant des salles de classes équipées de :

- de TNI ?
- de vidéoprojecteurs ?
- d'ordinateurs portables ?
- de connexion Internet ?

En dehors de la salle proposée au sein des CREF, il existe une salle à la Maison française à l'université de Legon.

Dans le privé (plus particulièrement dans de grands hôtels), il est possible de trouver des salles dotées du matériel nécessaire.

5.4. Ces infrastructures sont-elles facilement accessibles par les transports en commun ? (précisez)

A Accra, il y a un sérieux problème de transport : trop d'embouteillages.

5.5. Ces infrastructures sont-elles gratuites :

- OUI ?
- NON ?

Si non, à combien se montent environ les frais de location ?

Dans les CREF et la Maison française, la location est gratuite. Mais, dans les hôtels, le coût est au moins de 200 cedis par jour.

5.6. Existe-t-il, dans ces locaux ou à proximité, la possibilité d'offrir une restauration aux participants d'une formation et les formateurs ?

A Accra, il est très difficile de trouver des hôtels à proximité du CREF. Il faut loger les participants à une formation très loin. Le coût d'une chambre est de 55 cedis minimum.

5.7. Existe-t-il, dans ces locaux ou à proximité, la possibilité d'héberger les participants d'une formation et les formateurs ?

NON, sauf dans les hôtels, mais qui sont très chers.

5.8. Quels types de formation peut-on envisager :

- pour élèves ou étudiants ?
- pour professeurs ?
- en entreprises ?
- etc.

Tous les types de formation sont envisageables : pour élèves, étudiants, entreprises, adultes, professeurs, etc.

6. Moyens financiers de formation

6.1. Existe-t-il des possibilités de faire parrainer ou sponsoriser :

- la location des locaux ?
- leur équipement ?
- la restauration des participants ?
- l'hébergement des participants ?

Si oui, par quels entreprises ou organismes ?

La GAFT trouve des difficultés à sponsoriser ses évènements. Une liste d'entreprises françaises lui a été fournie par le service économique de l'Ambassade de Franc, mais elle n'a pas pu les intéresser.
Une étude de marché est à faire.

6.2. Existe-t-il des possibilités de faire subventionner (financement direct ou échange):

- la location des locaux ?
- leur équipement ?
- la restauration des participants?
- l'hébergement des participants ?

Si oui, par quels organismes :

- locaux (ministères, régions, mairies, écoles, etc.) ?
- francophones (Alliances françaises, instituts et centres culturels, bureaux régionaux de l'OIF, bureaux régionaux de l'AUF, ambassades francophones, etc.) ?
- privés (éditeurs locaux ou francophones, entreprises françaises ou locales, etc.) ?

Les difficultés sont les mêmes que précédemment.

En dehors d'une subvention annuelle (Voir 7.3), des soutiens financiers sont apportés ponctuellement par l'Ambassade de France (3000€ pour la formation Projet FIPF-OIF)

6.3. Si ce pays fait partie de l'Europe des 27, est-ce que l'association a déjà informé ses membres des possibilités de bourses *Comenius* et *Grundtvig*, ainsi que des procédures à suivre pour les obtenir :

- OUI ?
- NON ?

6.4. Est-ce que dans ce pays, les établissements scolaires primaires et/ou secondaires bénéficient de crédits attribuables à l'organisation des formations continues :

- OUI ?
- NON ?

Si oui, est-ce que les membres de l'association connaissent les procédures à suivre pour pouvoir en bénéficier :

- OUI ?
- NON ?

7. La GAFT

7.1. Quel est le nombre d'adhérents ?

La GAFT a 600 adhérents.

7.2. Dans quel secteur de l'enseignement interviennent-ils ? ?

La répartition est d'environ 300 pour le primaire (essentiellement des togolais), 100 pour le secondaire et 200 pour l'université.

7.3. Comment l'association constitue-t-elle son fonds de roulement ?
où ?

- cotisations ? quel montant par adhérent ?

Aucune information à ce sujet

- subventions ?

La GAFT reçoit seulement une subvention annuelle de l'Ambassade de France (5000€ en 2010).

- ventes d'objets promotionnels ?
- abonnements à ses publications ?
- formations ?
- vente des services ?
- autres ? (précisez)

La GAFT reçoit seulement une subvention annuelle de l'Ambassade de France (5000€ en 2010).

7.4. L'association dispose-t-elle d'un local ?

Si oui :

- où ?
- de quelle superficie ?
- de combien de pièces ?

La GAFT possède un local, dans High School, à côté du bureau de la CREF et de celui de Francozone. Il s'agit d'une pièce d'environ 10m2, climatisée et équipée d'un ordinateur sans imprimante et d'une photocopieuse.

Pour le moment, la GAFT ne paie pas de loyer à l'école. Mais, elle cherche un autre local plus grand..

7.5. La GAFT possède-t-elle des moyens de formation ?

Si oui, lesquels ?

Aucun

7.6. La GAFT possède-t-elle une bibliothèque ou une médiathèque ?

Si oui :

- quel est le nombre d'ouvrages ?
- quels sont les titres de ces ouvrages, si possible ?
- quel est le mode de consultation de ces ouvrages ?
- quel est le budget annuel accordé à enrichissement du fonds documentaire ?
- quel est le taux de fréquentation de la bibliothèque ou médiathèque ?

Aucun.

7.7. Est-il possible d'acheter des ouvrages en français localement (librairies, etc.) ?

Si non, où et comment ?

Il existe un seul endroit : la *Librairie francophone*, tenue par des sœurs togolaises et dont la boutique se trouve dans le jardin de l'Alliance française d'Accra.

7.8. Dans le cas d'achat d'ouvrages à l'étranger,

- y a-t-il des conditions particulières d'importation ?
- y a-t-il un délai de stockage important des ouvrages en douane ?

Aucune information à ce sujet